Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260423-2026-DE

Caulnes	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 23 AVRIL 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 18 avril 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 18 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL et Tiphaine MEHEUST, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Adrien BOUDET, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Était absente	Marie GUILLOU
Pouvoir	Marie GUILLOU donne pouvoir à Marylène BERHAULT
	Secrétaire de séance : Sabrina BARBIER

CIMETIERE	N° DE L'ACTE : 2026-034
Objet : Rétrocession de la concession n°1302	

Vu le courrier de Monsieur et Madame DENOUAL du 10 avril 2026,

Madame Catherine REHEL, Adjointe, informe le Conseil municipal d'une demande de rétrocession de concession au cimetière. Monsieur et Madame DENOUAL ont acheté une concession n°1302 – carré 1 - 91 dans le cimetière de Caulnes pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 8 juillet 2052. Ils souhaitent rétrocéder cette concession à la commune.

La part accordée au CCAS (un tiers) n'est pas remboursable. La part restante, affectée à la Mairie, peut faire l'objet d'un remboursement. La somme qu'il conviendrait de verser, calculée au prorata temporis de l'utilisation, est de 64,13 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **AUTORISE la reprise de la concession n°1302,**
- **REMBOURSE la somme de 64,13 euros,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait à Caulnes le 25 avril 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

MAIRIE DE CAULNES 22350